

Communiqué n° 27 du 11 septembre 2019

## **ARBORICULTURE**

### **COCHENILLE FARINEUSE SUR LES ARBRES FRUITIERS**

La récolte des fruits est déjà bien avancée. Toutefois, il faut rester vigilant et noter toute nouvelle parcelle atteinte par ce ravageur. Nous commençons à observer les premières pontes de la 3<sup>e</sup> génération. Les femelles ayant pondu meurent rapidement. L'éclosion des œufs est suivie au moyen de scotchs disposés dans plusieurs parcelles.

Nous insistons encore sur les mesures de prophylaxie, notamment celle d'avoir des caisses et matériels de récolte propres (nettoyage à l'eau chaude haute pression ou minimum 24 h au congélateur à -18°C), de secouer vêtements et chaussures avant de récolter une autre parcelle, de travailler d'abord les parcelles pas ou peu infestées.

## **VITICULTURE**

### ***DROSOPHILA SUZUKII***

Actuellement, la pression de *D. suzukii* dans les parcelles sensibles du vignoble tend à s'accroître progressivement. Il s'agit principalement de parcelles situées en lisière de forêt, à proximité de vergers, de milieux humides et/ou protégées du vent. Le développement de foyers de piqûre acétique et de pourriture grise (*Botrytis*) pouvant être observés dans ce type de situation favorise irrévocablement la présence de *D. suzukii* et accentue les risques de dégradation de la vendange. **L'utilisation d'insecticides est fortement déconseillée** en raison de leur efficacité limitée (recolonisation rapide des adultes et inefficacité sur les larves), de leurs effets potentiellement nuisibles sur les auxiliaires et des risques de résidus dans les vins.

Pour rappel, ni les captures, ni les observations d'adultes dans la parcelle ne constituent des critères suffisants pour décider de traiter. Seule la présence de pontes sur les baies est déterminante. Par ailleurs, une application de poudre de roche (Kaolin) dans la zone des grappes est recommandée dans les parcelles à risque et/ou dans les parcelles où des pontes ont été observées. Afin de rendre l'efficacité du traitement optimale, enlevez les foyers de pourriture et grains abimés avant l'application en les éliminant de la parcelle.

#### Résultat des contrôles

Le contrôle de 29 parcelles « à risque » du 5 septembre 2019 donne les résultats suivants :

- 6 parcelles présentent un dépassement du seuil de tolérance (4 % de baies avec pontes) : 3 Dunkelfelder (sur 4 contrôlés), 2 Gamay (sur 8), 1 Pinot noir (sur 7)
- 4 parcelles avec une seule ponte sur 50 baies contrôlées
- 19 parcelles sans ponte

A noter que sur les 29 parcelles suivies, uniquement deux d'entre elles ont subi une augmentation de pontes dans le courant de la semaine écoulée. Malgré la présence d'attaques, la situation de la majorité des parcelles ne s'est pas dégradée.

Le prochain contrôle s'effectuera sur la base d'un échantillonnage élargi avec la collaboration de l'association Vitival. Les résultats de ce contrôle seront publiés en priorité sur l'application mobile AgriVS dès vendredi soir, puis paraîtront comme à l'accoutumée dans le prochain communiqué phytosanitaire.



## MATURATION DES PRINCIPAUX CEPAGES

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2019 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.

**2019**

	CHASSELAS			GAMAY			PINOT NOIR			SYLVANER/RHIN		
Date	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
03/09	63.5	7.9	2.77	72.8	12.3	1.85	76.7	11.2	1.51	75.7	10.5	1.84
10/09	67.9	7.2	2.88	79	11.8	1.88	83.4	9.9	1.56	84.5	9.1	1.80

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture) (viticulture / informations techniques / contrôle de maturité des raisins) ou sur l'apps Info VS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE